

« Bien Vivre à Sérigné » n° 2

Flash de Mai et Juin 2026

COMMUNE DE SÉRIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL du 12 mai 2026

Mardi 12 mai 2026

Etaient présents : BAUDRY Yves, ALVES Valérie, BREMAUD Philippe, BONICHON Sandrine, CAUDAL Grégory, CLEMENT Hervé, DIEUMEGARD Romain, FAUCHERON Jean-Michel, GAMIN Hélène, GAUTRONNEAU Thomas, GUILMINEAU Delphine, JOURDAIN Fabienne, LEBON Sandrine, PORTRAIT Jean-Hugues.

Excusée : BOUILLAUD Julie (pouvoir à GUILMINEAU Delphine)

➤ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 7 AVRIL 2026

Le Conseil approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 7 avril à l'unanimité.

➤ DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE ET SES ADJOINTS

- Le Conseil valide le devis de Romain Informatique pour l'achat d'un ordinateur portable pour la classe GS/CP pour un montant de 583,25€ HT
- Le Conseil valide le devis de Pierre Motoculture pour l'achat d'une batterie 12 v pour un montant de 36,88€ HT
- Le Conseil valide le devis de Vendée Gravure pour la réalisation d'un panneau d'identification de la salle du petit Logis pour un montant de 205,30€ HT

➤ ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil valide le règlement intérieur du Conseil Municipal dont voici les points essentiels :

- Le délai de convocation est au moins 3 jours francs avant la séance par courrier électronique.
- Afin de pouvoir délibérer, le quorum doit être atteint. Notre Conseil est composé de 15 membres donc le quorum est atteint avec au moins 8 élus présents lors du Conseil.
- Un conseiller absent peut donner son pouvoir écrit à un autre conseiller afin que celui-ci puisse voter en son nom. Chaque élu ne peut être porteur que d'une procuration.
- Les séances du Conseil sont publiques ou à huis clos à la demande du Maire ou de 3 conseillers municipaux par vote à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

➤ RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Le Conseil désigne Monsieur BREMAUD Philippe pour siéger au sein de la commission de contrôle des listes électorales.

Cette commission statue sur les recours administratifs préalables et s'assure de la régularité de la liste électorale.

La commission est composée de :

- un conseiller municipal (Le Maire et les Adjoints ne peuvent y siéger)
- un délégué de l'administration désigné par le Préfet
- un délégué désigné par le Président du tribunal judiciaire

➤ DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Le Conseil désigne Monsieur CLEMENT Hervé comme correspondant « défense » de la commune de Sérigné. Il sera l'interlocuteur privilégié des autorités militaires et des services de l'Etat pour les questions relatives à la défense, à la mémoire, au monde combattant et à l'engagement citoyen.

Ses missions sont les suivantes :

- Informer les habitants sur la politique de défense, le parcours de citoyenneté et la mémoire des conflits
- Sensibiliser les jeunes aux enjeux de défense
- Animer des actions locales telles que les cérémonies commémoratives, des visites de sites militaires ou des rencontres avec des anciens combattants
- Organiser des réunions ou des conférences sur les questions de défenses ou de citoyenneté

➤ SUBVENTIONS COMMUNALES 2026

Le Conseil décide de verser les subventions suivantes pour l'année 2026

<u>Associations</u>	<u>Montant en €</u>
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES (APE)	300,00 €
COMITÉ DES FETES	600,00 €
CYCLO CLUB	180,00 €
REBOND SUD VENDEE	80,00 €
ASTRO CLUB	80,00 €
SOCIETE DE CHASSE	130,00 €
UNC SERIGNE	130,00 €
PALET FONTE	130,00 €
RETRAITES SPORTIFS	130,00 €
PETITES BIELLES	100,00 €
OUTIL EN MAINS	70,00 €
QUARTIER PORTE ST-MICHEL-SÉRIGNÉ-PISSOTTE	130,00 €
FONDATION DU PATRIMOINE	100,00 €
NATURELLEMENT ENSEMBLE A SERIGNE (association des bénévoles)	200,00 €
ADMR	1 300,00 €
ADMR services de soins	350,00 €
L'ABEILLE VENDEENNE (rucher du pôle de proximité)	100,00 €
DANSE AVEC NOUS A SERIGNE	100,00 €
Total	4 210,00 €

A noter que la MAM reçoit une subvention exceptionnelle selon leurs besoins ; aucune demande n'a été faite pour 2026.

Pour rappel, en accord avec le club de Foot « le FCPB », aucune subvention n'est attribuée puisque la commune de Sérigné prend en charge les frais d'électricité ainsi que l'entretien du terrain du complexe Guy Goron.

➤ BALADE SERIGNOLAISE / TARIFS

La balade Sérignolaise aura lieu le samedi 4 juillet à 18h30 à la salle polyvalente pour les habitants de Sérigné.

Le Conseil vote le tarif de cette manifestation :

- 5€ pour les habitants de Sérigné
- 12€ pour les personnes hors commune (sur invitation)
- Gratuit pour les moins de 12 ans

Changement cette année : un système de tickets sera mis en place pour le service du repas.

➤ DROIT DE PREEMPTION

Le Conseil ne souhaite préempter sur les parcelles suivantes :

- AB 739, bâti, d'une surface de 688 m2 située rue des cerisiers
- AB 180, bâti, d'une surface de 76 m2 située rue de la Protière

CONSEIL MUNICIPAL du 5 juin 2026

Vendredi 5 juin 2026

Etaient présents : BAUDRY Yves, ALVES Valérie, BOUILLAUD Julie, BREMAUD Philippe, CAUDAL Grégory, CLEMENT Hervé, DIEUMEGARD Romain, FAUCHERON Jean Michel, GAMIN Hélène, GAUTRONNEAU Thomas, GUILMINEAU Delphine, JOURDAIN Fabienne, PORTRAIT Jean-Hugues.

Excusées absentes : LEBON Sandrine (pouvoir à BOUILLAUD Julie)
BONICHON Sandrine (pouvoir à GUILMINEAU Delphine)

➤ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 12 MAI 2026

Le Conseil approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 mai à l'unanimité.

➤ DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE ET SES ADJOINTS

- Le Conseil valide le devis de MECA cuisines Pro pour l'achat d'un lave-vaisselle à la salle Guy Goron pour un montant de 2040,20€ HT.
- Le Conseil valide le devis de Romain-Informatique pour l'achat d'un poste informatique supplémentaire à la Mairie pour un montant de 363,08€ HT.
- Le Conseil valide le devis de la SAPEG Maintenance pour une intervention sur la borne du parking de la salle polyvalente pour un montant de 220€ HT.
- Le Conseil valide le devis de ORAPI Hygiène pour l'achat de produits d'entretiens et d'hygiène pour un montant de 892,98€ HT

➤ ELECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS POUR LES SENATORIALES

Le Conseil désigne par vote à bulletin secret les 3 délégués titulaires et les 3 suppléants de Sérigné pour le vote des Sénatoriales le dimanche 27 septembre à la Roche sur Yon.

Titulaires :

Baudry Yves
Bouillaud Julie
Clément Hervé

Suppléants :

Guilmineau Delphine
Dieumegard Romain
Alves Valérie

➤ DESIGNATION DES REPRESENTANTS TITULAIRES ET SUPPLEANTS DE LA CLECT ET DU CONSEIL LOCAL VENDEE EAU

Le Conseil désigne le représentant et son suppléant de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) : Yves Baudry est désigné membre titulaire et Romain Dieumegard suppléant.

Le Conseil désigne le représentant et son suppléant du Conseil Local Vendée Eau Mervent : Romain Dieumegard est désigné membre titulaire et Philippe Brémaud suppléant.

➤ TIRAGE AU SORT DU JURY D'ASSISES

Le Conseil, par tirage au sort électronique, désigne les 4 personnes résidant dans la commune et ayant plus de 23 ans en tant que potentiels membres d'un jury d'assises 2027 :

- Mme SICLON Emilie
- Mr FLAVIEN Jean-Philippe
- Mr FARGES Christophe
- Mme CHABIRAND Margaux

➤ TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT DE LA COMMUNE

Le Conseil décide de maintenir la taxe d'aménagement (TAM) à 1%.

Cette taxe est à payer suite à une autorisation d'urbanisme suivant les opérations suivantes :

- travaux de construction, de reconstruction, d'agrandissement d'un bâtiment
- aménagement ou installation (ex : piscine, parking extérieur, éoliennes, emplacements de camping)
- changement de la destination

Cette taxe se décompose en :

- une part communale (entre 1 et 5%)
- une part départementale
- une redevance archéologique

Depuis 2015, à Sérigné sont exonérés :

- les abris de jardins soumis à DP + les colombiers et pigeonniers
- la totalité de la TAM sur 50% de la surface excédant 100m2 pour les constructions à usage de résidence principale financées à l'aide d'un prêt à taux 0 renforcé (PTZ+)

➤ ACQUISITION D'UNE PARCELLE

Le Conseil approuve l'acquisition, suite à l'accord de la propriétaire, d'une parcelle AB 776 (rue du rendez-vous) au domaine public (parcelle aménagée en trottoir par la commune)

La vente se fera pour l'Euro symbolique et les frais de Notaire sont à la charge de la commune.

➤ MISE A JOUR DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Le Conseil approuve la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde.

C'est un outil de gestion des crises des communes qui permet de préparer la réponse à tout type d'événements pouvant impacter la population, comme par exemple : la canicule, le grand froid, le COVID, les inondations, les accidents routiers importants, etc... Il comprend également les noms et coordonnées des personnes seules et vulnérables.

Les autorités préfectorales, la gendarmerie et les différents services de secours utilisent ce document pour la mise en place d'un plan d'urgence. Le PCS contient les contacts des élus et le rôle de chacun, les forces vives de la commune (associations, artisans, commerçants, bénévoles, etc...)

Le PCS est un support très strict et important pour notre commune, consultable en permanence à la Mairie.

➤ RENOUVELLEMENT D'UN CDD

Le contrat d'une employée sur le temps scolaire et périscolaire arrivant à échéance, le Conseil décide de renouveler son contrat pour l'année scolaire 2026/2027 pour une durée de travail de 23,50h semaine annualisée.

➤ SECURISATION RD 23 DANS LE BOURG ET AU STADE

Le Conseil souhaite revoir les aménagements de sécurité de la RD23 devant la Mairie et aux abords du stade afin de réduire la vitesse.

Une première étude a été réalisée par l'agence routière proposant :

- la réfection de la chaussée détériorée devant la Mairie qui est en zone 30 et en y installant un feu de récompense (qui passe au vert quand la vitesse n'excède pas 30km/h).
- mettre un stop au carrefour des lotissements de la grande ouche et des petites plantes pour les véhicules venant de Marsais/ Ste Radegonde mais avec maintien des 2 stops déjà en place.
- mettre un feu de récompense au carrefour avant le stade en venant de Marsais/ Ste Radegonde.

Ces idées ne sont que des projets qui seront réétudiés avec l'Agence Routière de Luçon avant validation. Nous reviendrons vers vous avec le projet définitif.

➤ AVIS SUR LE PROJET D'AGRIVOLTAÏQUE DE L'HERMENAULT

Le Conseil donne un avis défavorable au projet d'installation agrivoltaïque au lieu-dit les Luneaux sur la commune de L'Hermenault.

DATES A RETENIR

- ❖ **Dimanche 28 juin à partir de 10 h 30 : KERMESSE** de l'Ecole les Piérides – salle polyvalente



- ❖ **Samedi 4 juillet à 18 h : BALADE SERIGNOLAISE** – salle polyvalente
- ❖ **Samedi 18 juillet à partir de 19 h : FETE DE LA BIERE** – terrain de la fête au village route de Marsais Ste Radegonde
- ❖ **Mercredi 12 août à partir de 19 h : ECLIPSE PARTIELLE DE SOLEIL** – stade de foot Guy Goron
- ❖ **Samedi 5 septembre à 10 h 30 : INAUGURATION** de la salle Guy Goron et de la structure « Jeux pour enfants »
- ❖ **Dimanche 13 septembre de 8 h à 18 h : MARCHE SERIGNOLAIS et VIDE GRENIER** – parking du Petit Logis et centre bourg
- ❖ **Dimanche 20 septembre de 11 h à 13 h : VENTE DE JUS DE POMME** – organisée par l'APE – parking de la mairie

INFORMATIONS DIVERSES



Venez profitez des terrains de tennis de Sérigné

Tarifs pour 1 h : 6€/2 personnes – 10€/4 personnes

Carte juillet/août : 38€/personne

Réservation des terrains sur l'application TEN'UP

Clés à récupérer à HALLE DIS ou à la mairie

Renseignements auprès de Mr MALVAUD David, coprésident du club : malvaud.david@wanadoo.fr/06 85 10 95 55



Horaires d'été pour les travaux bruyants : bricolage, tonte de pelouse...

En semaine : 8h-12h et 14h-19h

Samedi : 9h-12h et 15h-18h

Dimanche et jours fériés : 10h-12h

Encore trop de déjections sur les trottoirs

Le dicton dit « marcher dans la crotte du pied gauche porte bonheur » !

Qui peut encore croire que ça porte bonheur ?



NUMEROS UTILES



Vous avez besoin d'un avis médical et le cabinet de votre médecin est fermé

Le médecin du **116.117** vous conseille et vous oriente aux heures de fermetures des cabinets médicaux :

- tous les jours de l'année
- 24h/24 ; 7jrs/7

En cas d'urgence vitale ou de doute sur la gravité de la situation, le 15 reste le numéro à composer !

Numéros d'urgence

15
SAMU

17
Police secours

18
Sapeurs-pompiers

112
Appels d'urgence
européen

115
Hébergement
d'urgence

119
Enfance maltraitée

196
Secours en mer

3919
Violences
conjugales

3018
Harcèlement scolaire

114
par SMS pour les personnes
malentendantes





SÉRIGNÉ
2026



FÊTE DE LA BIÈRE

ORGANISÉE PAR LE COMITÉ DES FÊTES

SAMEDI 18 JUILLET

A PARTIR DE 19H

RESTAURATION - BAR - GROUPES MUSICAUX



RESERVATIONS DE REPAS

HELLOASSO

06 32 75 00 92



FEU D'ARTIFICE
23H

ENTRÉE GRATUITE

Crédit  Mutuel

 Sérigné
Naturellement



REJOIGNEZ
LE COMITÉ
DES FÊTES
DE SÉRIGNÉ !

Ensemble,
faisons vivre
notre village !



VOS IDÉES
NOTRE ÉNERGIE
DE BEAUX
MOMENTS !



RENCONTRER
DES GENS



ORGANISER
DES ÉVÉNEMENTS



CRÉER
DES SOUVENIRS



FAIRE VIVRE
NOTRE VILLAGE

ON A BESOIN DE VOUS !

CHAQUE BONNE VOLONTÉ COMPTE !

REJOIGNEZ-NOUS ET PARTAGEONS DE BELLES ÉMOTIONS À SÉRIGNÉ !



comitedesfetesdeserigne@gmail.com

**Eclipse partielle de Soleil
Exceptionnelle, à 96 %**

mercredi 12 août 2026

à partir de 19 h 00 -maximum vers 20h30

Terrain de sport de
SÉRIGNÉ

PROGRAMME :

- Observation de l'éclipse partielle de soleil à l'aide de lunettes éclipses, télescopes et jumelles équipés de filtres.
- Animation et commentaires sur les éclipses

ENTREE GRATUITE

Des lunettes spéciales seront proposées pour l'observation du Soleil. Celles-ci sont indispensables, pour suivre le phénomène.

Attention : si le ciel est couvert, la manifestation sera annulée.

Renseignements : 06 86 98 38 12





Marché Sérignolais

Vide grenier

Dimanche 13 Septembre 2026

De 8h à 18h

Centre-bourg de Sérigné

**Créateurs
Artisans
Producteurs locaux**

**Restauration
Buvette
SUR PLACE**

renseignements pour le vide grenier :
comitedesfetesdeserigne@gmail.com
ou 0781697384

Ne pas jeter sur la voie publique



SÉRIGNÉ

DIMANCHE 13 SEPTEMBRE 2026

Vide Grenier

**Et Marché des artisans
de la commune**

RUE DU PETIT LOGIS

(Coordonnées GPS : 46.50140275169817, -0.8443377225183258)

- Ouverture du site aux exposants à 6 h 30
- Ouverture du site au public à 7h30
- Démontage des stands avant 19 h

**Buvette et
restauration sur
place**

3€ le mètre (minimum 3m) et 12€ les 5
Inscription sur place 1€ de plus le mètre.

Renseignements et réservations
www.comite-des-fetes-serigne.odoo.com
ou comitedesfetesdeserigne@gmail.com
Ou au 07 81 69 73 84

INSCRIPTIONS AVANT LE 7 SEPTEMBRE 2026

Interdiction pour nos voisins - Ne pas jeter sur la voie publique



Mariage de THUILOT Angéline et LEMONNIER Kévin le 9/05/2026

AUTREFOIS SÉRIGNÉ

Sérigné

OF Samedi - Dimanche 22-23 Juillet 2000.

Fête au village le dimanche 30 juillet



OF 22/23

juillet

2000

Une équipe de joyeux retraités nettoie le terrain pour la fête au village.

Dimanche 30, l'Avant-garde sérignolaise organise sa traditionnelle fête au village. Cent cinquante bénévoles préparent sa réussite.

Du plus ancien, avec 76 printemps et toujours alerte, au plus jeune de 8 ans, qui va participer pour la première fois au stand de pêche à la ligne, toutes les tranches d'âges s'activent chacune

à leur poste. Mardi 18, l'équipe de joyeux retraités a ainsi nettoyé le terrain et l'a peaufiné afin qu'il soit prêt pour le montage des stands. Les organisateurs en ont profité pour remercier toutes ces personnes.

Programme : à 10 h 30, messe sur le terrain suivie de l'apéritif ; à 12 h, début du concours de ball-trap ; à 15 h, ouverture de la fête avec jeux, stands, bourriche,

dégustations. Tout au long de l'après-midi, démonstrations de twirling, spectacle de chansons françaises par Sandra Gadet. A 19 h, dîner champêtre ; à 21 h, tour de chants de Daniel Luçon et ses chanteuses. A la tombée de la nuit, feu d'artifice Pyragrie distribué par Christian Grimaud, puis bal populaire. La sonorisation est assurée par Nicolas Mœurs. L'entrée de la fête est gratuite.